



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1236 III
SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 55 oui contre 8 non et 11 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 248 000 francs, destiné à une subvention d'investissement, octroyée à la Fondation du Grand Théâtre pour participer aux travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations, situé 40 avenue de France et propriété de la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 248 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Hélène Ecuyer

Le Président:

Jean-Charles Lathion